

# REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

## MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE



**ITIE-GUINEE**



**INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES**

Site Web : [www.itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org)

**BULLETIN N°002**

Mai 2020



**Extractive Industries Transparency Initiative**

Dans le cadre de sa stratégie de communication, l'ITIE-Guinée publie désormais à chaque deux mois un Bulletin. Ce bulletin est le deuxième à être publié



**Président de la République de Guinée  
Professeur Alpha CONDE**

Depuis l'élection du Président Professeur Alpha Condé en 2010, la Guinée a entrepris d'importantes réformes, tant au plan de la gouvernance que de la gestion macro-économique du pays. Ces réformes touchent tous les secteurs de l'économie ; notamment celui des ressources minérales qui s'est doté en 2011 d'un nouveau Code Minier amendé en 2013 pour mieux encadrer les transformations structurelles souhaitées. Ces transformations veulent permettre un développement plus dynamique des ressources minérales dans un cadre plus

transparent et libre de corruption. Les réformes du secteur minier partent de la Déclaration de Politique Minière (en conformité avec le PNDES) constituée de quatre principaux piliers : i) L'amélioration de la Gouvernance minière, ii) l'acquisition d'un effet plus catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne, iii) la valorisation du capital humain et iv) la préservation du capital naturel impacté par le secteur.

### **Un plus grand partage des revenus tirés des industries extractives**

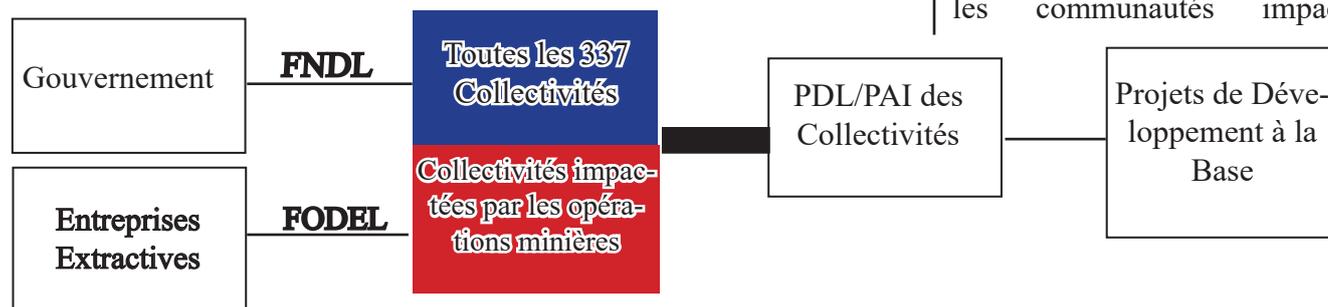
Parmi les réformes, et conformément à l'Exigence N°5 de la Norme ITIE, il faut citer le Fonds de Développement Local (FODEL) qui concerne particulièrement les collectivités impactées par les activités minières et le Fonds National de Développement Local (FNDL) qui concerne toutes les 337 collectivités de Guinée (hors Conakry), qui sont des instruments importants de financement de la décentralisation et du développement local pour une amélioration de la qualité de vie des populations guinéennes.

### **Le Fonds de Développement Local (FODEL)**

Il découle de l'Article 130 du Code Minier dont le décret d'application **D2017/285/PRG/SGG du 31 octobre 2017 stipule que les 0,5 %** du Chiffre d'Affaires des entreprises qui exploitent des substances de première catégorie (Fer et Bauxite) doivent être alloués au développement des communautés impactées par les opérations minières. Ce pourcentage est de 1% pour les entreprises qui exploitent les substances des autres catégories (or, diamant et autres). Ce fonds sera affecté au financement de projets présentés par les collectivités à l'issue d'un processus participatif sur la base d'au moins un des critères ci-après :

- . Le projet est inscrit dans le PDL/PAI des collectivités ;
- . La preuve de viabilité économique et de la faisabilité technique du projet (Plan d'affaires) est établie ;
- . Le projet a la caution morale de la collectivité locale.

Dans ce cadre, les entreprises minières ont le devoir de signer une convention de développement économique et social avec les communautés impactées.



**Etat de mise en oeuvre du FODEL**

*Sur le Plan Organisationnel*

Dans le cadre de la mise en oeuvre du FODEL, un Manuel de procédures administratives, financières et comptables a été élaboré puis adopté en mai 2018 par l'ensemble des représentants des collectivités et sociétés concernées. A date, trois préfectures minières ont été formées sur ledit Manuel (Boké en décembre 2018 et février 2019, Boffa en janvier 2020 et Siguiry en février 2020). Au niveau des trois préfectures ayant reçu les formations, un Comité d'Appui à la Gestion du FODEL (CAGF) a été mis en place en application des dispositions de l'Arrêté conjoint AC/2019/1570/M M G / M A T D / M E F

*Sur le Plan du recouvrement et la mise à disposition des ressources financières*

Les comptes FODEL ont été ouverts dans les livres de la BCRG pour l'ensemble des préfectures minières. A date, la répartition des versements au titre des CDL est résumée dans le tableau ci-dessous : A date, le montant total recouvert est de cent quarante-huit milliards



*Formation des femmes de Kolaboui en fabrication de purée de tomates*

huit-cent trente-neuf millions sept cent soixante-cinq mille cent quatre (148 839 765 140) GNF. Les recouvrements pour la CDL de 2019 continueront concomitamment avec les mises en place et les formations sur le FODEL jusqu'en fin 2020 en ce qui concerne les préfectures citées ci-dessus ainsi que celles de Kindia, Fria, Kouroussa et Télémélé. \*Pour Dinguiraye, la contribution des années 2015 à 2018 a été en partie utilisée par le CPD pour le Financement des collectivités entre 2016 et 2019 avant la mise en place effective du FODEL. Le montant indiqué représente donc un solde. De même, la CDL 2019 a été utilisée par le même

CPD à hauteur de GNF 147 384 701 au cours de l'année 2020. \*\* Au titre de l'année 2019, seule la SMD s'est acquittée à date de la CDL qui est ainsi répartie entre Siguiry et Dinguiraye Les recouvrements près des autres sociétés suivent leurs cours normal (la date de clôture normale des comptes de 2019 est le 30 avril 2020 déclenchant automatiquement le recouvrement) ; NB : La mobilisation de ces fonds a généré un montant total de quatre-vingt et neuf milliards trois cent millions (89 300 000 000) GNF pour le développement des communautés en 2017 d'après le Rapport ITIE - Guinée.

**Tableau des CDL/FODEL payées et disponibles sur les comptes collectivités bénéficiaires (en GNF)**

	<b>Années 2015 à 2018</b>	<b>Année 2019**</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Boké</b>	<b>41 337 282 658</b>		<b>41 337 282 658</b>
<b>Boffa</b>	<b>1 216 009 871</b>		<b>1 216 009 871</b>
<b>Dinguiraye*</b>	<b>2 814 769 676</b>	<b>9 422 593 168</b>	<b>12 237 362 844</b>
<b>Siguiry</b>	<b>80 299 961 551</b>	<b>10 896 487 869</b>	<b>91 196 449 420</b>
<b>Télémélé</b>	<b>2 852 660 311</b>		<b>2 852 660 311</b>
<b>TOTAL</b>	<b>128 520 684 067</b>	<b>20 9 081 037</b>	<b>148 839 765 104</b>



Champ maraîcher du GIE Bangoura et frères

**Sur l'Etat des financements des projets FODEL**

Les projections des collectivités ont été éclatées en : i) Activités génératrices de revenus pour les jeunes, ii) Activités génératrices de revenus pour les femmes ; iii) Activités structurantes génératrices de revenus pour la commune ; iv) Activités de financement d'infrastructures et projets sociaux ; v) Renforcement de capacités en vue de la gestion et de l'emploi. Concernant la préfecture pilote de

Boké, après la session budgétaire tenue en début février 2020 sous la présidence du gouverneur et du Comité conjoint MMG/MATD, les communes ont été invitées à finaliser les études en vue de permettre le décaissement effectif ordonné des projets retenus. A date, une première Convention de Développement Local portant sur le financement de groupements et entreprises de jeunes et de femmes a été signée avec chacune des 10 collectivités.



Champs maraîchers du GIE yètè mali CU Boké

Les conventions couvrent le financement de 320 projets appartenant aux Groupements d'Intérêts Economique (GIE) de jeunes (167 GIE pour 6372 individus) et de femmes (153 GIE pour 4176 indi-

vidus). Ainsi au total, 10 488 individus seront en situation d'activité. L'ensemble du processus se poursuit dans les autres préfectures couvertes par le FODEL conformément au planning de travail continu mis en place sur l'ensemble des préfectures concernées, en étroite collaboration avec le MATD.

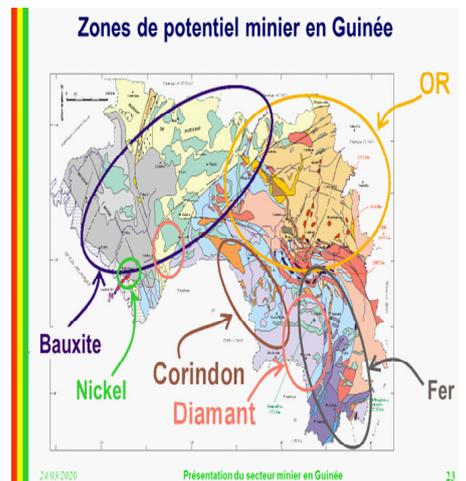


Formation des femmes en production de purée de piment à Kolaboui

**ITIE** Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives



Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIEG)



Voici la répartition de la contribution au Développement Local (FODEL), de 2015 à 2018 entre les Collectivités de la Préfecture de Siguiri.

## Tableau de répartition de la CDL/FODEL 2015-2018 entre les collectivités de la préfecture de Siguiri

<i>Année imposée CDL</i>	<i>Montant CDL</i>	<i>Kintinian</i>	<i>Siguiri centre F</i>	<i>ranwalia</i>
SAG	58 519 899 360	2 630 984 994	13 757 169 648	2 577 041 485
SMD	21 780 062 291	715 578 402	1 647 459 130	1 67 841 177
<i>Total CDL 2015-2018</i>	<i>80 299 961 651</i>	<i>27 025 419 397</i>	<i>15 404 528 778</i>	<i>2 744 882 662</i>

<i>Doko</i>	<i>Niagassola</i>	<i>Maléah</i>	<i>Nounkounkan</i>	<i>Norassoba</i>
2 430 360 104	957 717 775	8 58 822 495	5 54 637 788	1 729 048 302
445 697 680	1 75 633 475	2 963 742 906	7 3 823 283	2 30 139 427
2 876 057 784	1 133 351 250	3 822 565 401	628 451 071	1 959 187 729

<i>Naboun</i>	<i>Niandankoro</i>	<i>Siguirini</i>	<i>Kiniébakoura</i>	<i>Bankon</i>	<i>Total Collectivités</i>
1 091 957 953	1 027 641 509	Z 367 301 775	1 234 720 643	786 745 625	<b>55 683 006 094</b>
1 217 299 525	136 780 926	12 648 033 740	164 343 530	104 717 252	<b>20 691 090 453</b>
2 309 257 478	1 164 422 435	15 015 335 515	1 399 064 172	891 462 877	<b>76 374 096 547</b>

## Tableau de Répartition des cinq pour cent (5%) de la CDL revenant à l'Administration locale

<b>Désignation de l'institution</b>	<b>Taux</b>	<b>SMD</b>	<b>SAG</b>	<b>TOTAL</b>
Comité d'Appui à la gestion du FODEL (CAGF)	1,00%	217 800 952	565 033 849	782 834 801
Secrétariat Permanent du CAGF	1,00%	217 800 952	565 033 849	782 834 801
Administration préfectorale	0,75 %	163 350 714	425 533 975	588 884 689
Administration Minière déconcentrée	0,50 %	108 900 476	283 689 317	392 589 793
Administration déconcentrée de l'Environnement et des eaux et forêts	0,50 %	108 900 476	283 689 317	392 589 793
Administration des sous-préfectures	0,50 %	108 900 476	283 689 317	392 589 793
Administration de la région	0,50%	108 900 476	283 689 317	392 589 793
Comité conjoint de supervision du FODEL	0,25 %	54 450 238	146 534 227	200 951 543
<b>TOTAL</b>	<b>5%</b>	<b>1 089 004 761</b>	<b>2 836 893 165</b>	<b>3 925 865 004</b>

Source : MMG

## Le Fonds National de Développement Local (FNDL)



*L'équipe de l'ANAFIC*

Le FNDL découle de l'Article 165 du Code Minier et est constitué de 15% des revenus miniers que l'Etat guinéen a prélevé de sa part de recettes pour les affecter à l'ensemble des 337 communes du pays (impactées ou non par les activités minières).

La gestion de ce fonds a été confiée à l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC) dont l'expérience du personnel est avérée en ce qui concerne le développement local. Pour mémoire, le FNDL a été

créé le 18 janvier 2016 et l'ANAFIC le 11 novembre 2017. Selon le Rapport d'activités 2019 de l'ANAFIC, le transfert des premiers fonds aux collectivités a commencé le 23 mai 2019. Sur la base de la formule de péréquation retenue à savoir l'affectation à chaque Collectivité Locale (CL) i) d'un montant de (1000.000.000) un milliard GNF et ii) d'un montant (variable) en fonction du nombre de têtes d'habitant. La répartition de ces ressources entre les 337 collectivité

tés locales a permis d'aboutir à la classification suivante :

- 315 CLs bénéficiaires d'une dotation de 1 à 2 milliards GNF ;
- 14 CLs bénéficiaires de plus de 2 à 3 milliards GNF ;
- 5 CLs bénéficiaires de plus de 3 à 4 milliards GNF ;
- 3 CLs bénéficiaires de plus de 4 milliards GNF

Pour l'exécution des Programmes Annuels d'Investissements (PAI), le coût total prévisionnel est de 491 924 250 000 GNF répartis comme suit :

Tableau 5 : Etat récapitulatif des PAI à financer par le FNDL et par région administrative

N°	Région Administrative	Nombre de PAI 2019 financés	Nombre de microprojets à réaliser	Montant prévisionnel en GNF à transférer aux communes pour l'exercice 2019
1	Boké	37	97	55 960 950 284
2	Faranah	42	95	58 483 824 845
3	Kankan	58	140	92 353 915 287
4	Kindia	45	113	72 317 487 549
5	Labé	53	119	70 383 083 575
6	Mamou	36	79	48 794 565 984
7	N'Zérékoré	66	148	93 630 422 478
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>337</b>	<b>791</b>	<b>491 924 250 000</b>

Dans le cadre de la réalisation des microprojets sélectionnées par les CLs, l'essentiel des activités menées sur le terrain s'est résumé :

i) à l'actualisation des Plan de

Développement Local (PDL), ii) au financement des Programmes Annuels d'Investissement (PAI) élaborés et soumis par les CLs et ; iii) au renforcement des capacités

du personnel de l'administration locale, des institutions locales et des services techniques qui accompagnent, en maîtrise d'ouvrage et gestion du développement local.

**Tableau 6: situation des fonds transférés aux CL par région administrative**

N°	Région	Nbre de CL	Nbre de CL financé à 30%	%	Montant réel des PAI reçu	Montant transférés aux CL	%
1	Boké 3	7	37	100%	52 584 144 013	29 764 186 248	43%
2	Faranah	42	42	100%	55 154 387 197	33 355 121 203	40%
3	Kankan	58	58	100%	86 207 708 063	50 227 053 079	42%
4	Kindia 4	5	45	100%	69 476 910 077	40 264 435 348	42%
5	Labé 5	3	53	100%	65 599 134 675	40 400 477 082	38%
6	Mamou	36	36	100%	47 653 024 101	29 325 535 668	38%
7	N'zérékoré	66	66	100%	86 603 635 209	48 581 342 837	44%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>337</b>	<b>337</b>	<b>100%</b>	<b>463 278 943 335</b>	<b>191 360 788 870</b>	<b>41%</b>

Comme le montre le tableau ci-dessus :

- 337 Collectivités locales ont reçu chacune une première tranche de paiement de 30% du coût total des investissements, soit un montant total de 150.438.100.885 GNF ;
- 158 CLs dont les niveaux d'exécution des infrastructures ont atteint au moins 50%, ont reçu en plus, une 2ème tranche de 20% du coût de leur PAI, soit un montant de 39.611.037.860 GNF.

Conformément aux directives indiquées dans le manuel de procédures de gestion du FNDL, les CLs, après avoir élaboré et validé leur PAI au niveau préfectoral et régional, ont procédé à une large publication

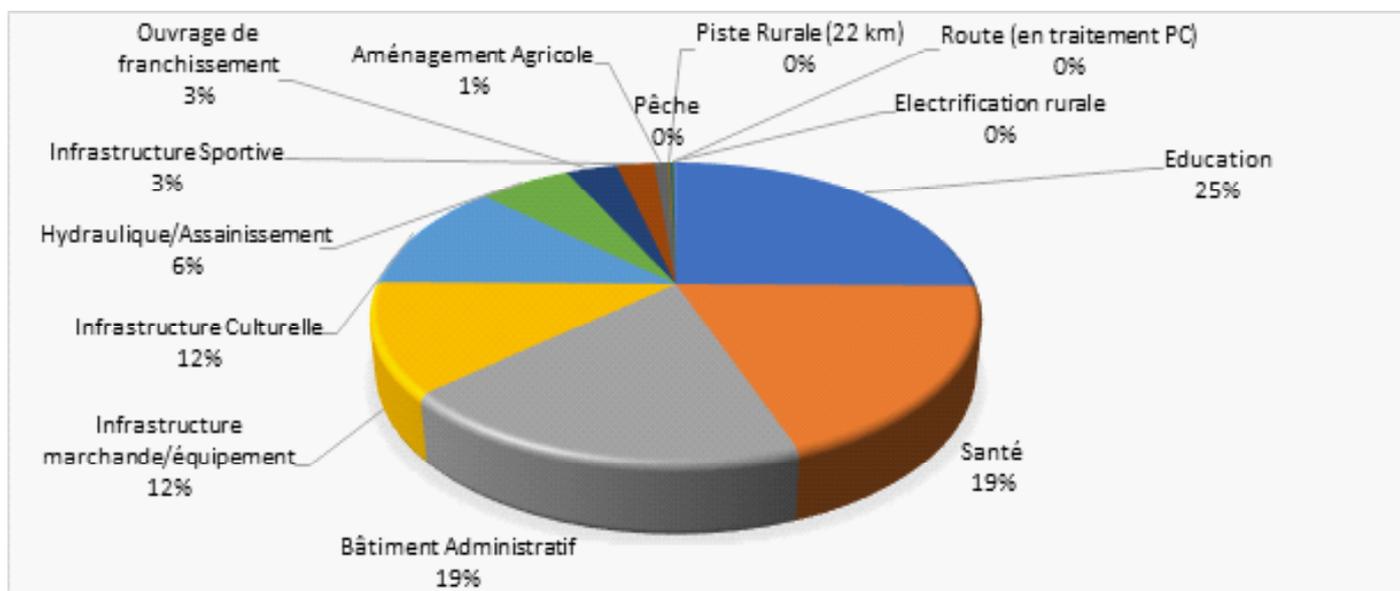
des avis d'appels d'offres pour le recrutement des PME. Pour la conduite de ce processus d'exécution des microprojets, les cadres de SPD/STD et les ingénieurs conseils ont appuyé les CLs bénéficiaires dans la mise en place des Commissions de Passation des Marchés et des Comités de Suivi et Gestion et ont assuré leur formation en maîtrise d'ouvrage, gestion et entretien des infrastructures. Aux termes des activités de passation des marchés, lorsqu'ils ont été approuvés par le niveau régional et national de l'ANAFIC, que les procédures de passation des marchés ont été respectées, les CLs ont été invitées

à passer les marchés et à signer les contrats avec les PME. C'est seulement après avoir franchi toutes ces étapes, que les conventions ont été signées entre chacune des CLs bénéficiaires et les Services Régionaux de l'ANAFIC. Pour le démarrage des travaux, des missions conjointes composées des Ministres, des Gouverneurs de Régions, des Autorités Préfectorales et sous-préfectorales ainsi que les Représentants de l'ANAFIC, ont participé au démarrage des chantiers dans la majorité des CLs. A ce jour, plusieurs microprojets financés par le FNDL sont réalisés ou en cours de réalisation comme l'atteste le tableau suivant :

Tableau 7 : Répartition de microprojets réalisés ou en cours de réalisation par domaine

N°	Domaine	Nombre de microprojets PAI 2019	Nombre de microprojets financés en cours de réalisation	%
1	Education	199	199	100%
2	Santé	153	153	100%
3	Bâtiment Administratif	149	149	
4	Infrastructure marchande/équipement	94	94	
5	Infrastructure Culturelle	93	93	
6	Hydraulique/Assainissement	47	47	
7	Ouvrage de franchissement	26	26	
8	Infrastructure Sportive	19	19	
9	Aménagement Agricole	7	7	
10	Piste Rurale (22 km)	1	1	
11	Pêche	1	1	
12	Route bitumée (en traitement des points critiques de 5 km)	1	1	
13	Electrification rurale	1	1	
<b>Total général</b>		<b>7 91</b>	<b>7 91</b>	

Distribution des microprojets financés par domaine

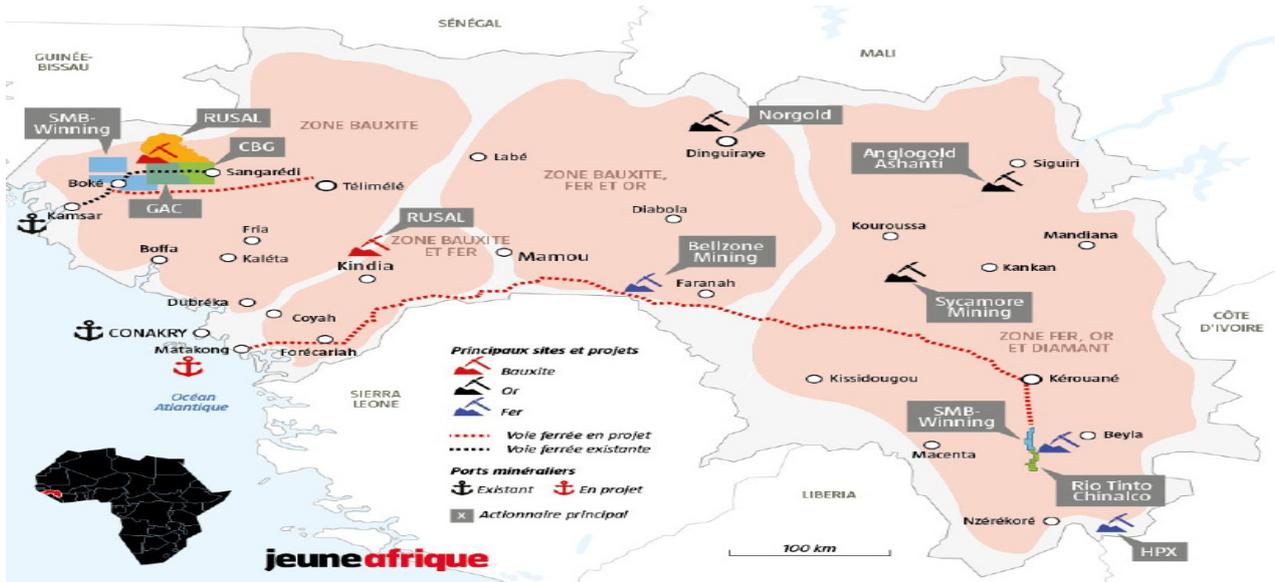


•**Source d'information** : le Rapport d'activités 2019 de l'ANAFIC.

Pour plus d'informations, consulter le Rapport d'activités 2019 de l'ANAFIC et les podcasts du Directeur Général de l'ANAFIC et du Directeur Général du Contenu local et des relations communautaires du Ministère des Mines et de la Géologie, sur le site web de l'ITIE-GUINEE : [www.itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org).



De g. à dr. : la D.G.A., le D.G. de l'ANAFIC & le Responsable de la Communication ITIE-GUINEE



La Transparence dans la gestion de la chose publique fait éviter la confusion

**L'ITIE-GUINEE VOUS EN DIRA MIEUX**

PROTEGEONS NOUS DU CORONAVIRUS

- LAVONS REGULIEREMENT NOS MAINS AVEC LE SAVON OU AVEC DES SOLUTIONS HYDRO ALCOOLISEES ;
- TOUSSONS OU ETERNUONS DANS NOS COUDES OU DANS UN MOUCHOIR JETABLE ;
- RESPECTONS LA DISTANCIATION ;
- DES QUE NOUS NOUS SENTONS MALADES, CONSULTONS UN MEDECIN ;
- APPELONS AU 115
- PORTONS REGULIEREMENT LES MASQUES PROTECTEURS.

**AFIN D'ÉVITER LA PROPAGATION DU VIRUS, RESPECTONS LES CONSIGNES SUIVANTES :**

REPUBLICQUE DE GUINEE TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

**MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE**

Lavez vous fréquemment les mains au savon (20 SEC)

Ne vous serrez pas les mains

Gardez une distance d'au moins un mètre

Éternuez ou tousssez dans le pli de votre coude

Utilisez des mouchoirs jetables et les mettre hors de portée (dans une poubelle)

Portez un masque couvrant le nez et la bouche





Extractive Industries  
Transparency Initiative

A large, abstract network diagram composed of numerous blue circular nodes connected by thin blue lines. The nodes are arranged in a roughly circular pattern, with some nodes having multiple connections, creating a complex web of relationships. The diagram is set against a dark blue background that transitions into a lighter blue background at the bottom.

# LA NORME ITIE 2019

La norme mondiale pour la  
bonne gestion des ressources  
pétrolières, gazières et minières

17 JUIN 2019



Extractive Industries  
Transparency Initiative

A large, abstract network diagram composed of numerous blue and dark blue circular nodes connected by thin lines. The nodes are arranged in a roughly circular pattern, with some nodes more densely connected than others. The background is a gradient of blue, transitioning from a darker shade at the top to a lighter shade at the bottom.

# LA NORME ITIE 2019

La norme mondiale pour la  
bonne gestion des ressources  
pétrolières, gazières et minières

17 JUIN 2019